

Septembre 2018

LE CPEEP S'INVITE DANS LA CAMPAGNE ÉLECTORALE 2018 !

Le comité paritaire de l'entretien d'édifices publics (CPEEP) a pris l'initiative au cours des dernières semaines d'interpeller les différents candidats des principales formations politiques à la présente élection générale québécoise qui est en cours présentement et qui se poursuivra jusqu'au 1^{er} octobre prochain.

Le rôle du CPEEP est de faire respecter les conditions du décret et de faire en sorte que les salaires et conditions de travail des salariés ne soient pas un facteur de compétition déloyale entre les entreprises. Le CPEEP a démontré depuis plusieurs années que les parties syndicales et patronales peuvent ensemble établir et protéger les conditions de travail justes pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie de l'entretien ménager.

Cette décision de s'inviter dans la campagne électorale s'inscrit dans la volonté du CPEEP de connaître les orientations des partis politiques quant à l'avenir du régime de la Loi sur les décrets et l'avenir des comités paritaires.

En effet, au printemps dernier, le projet de loi 189, qui prévoit l'abolition des comités paritaires, a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi prévoit le déplacement de responsabilité de surveillance du décret vers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cette réforme aurait pour effet de nuire aux salariés car la CNESST n'a pas l'expertise du CPEEP pour tout ce qui concerne les enquêtes, les inspections et le traitement de plaintes dans notre industrie. Plus spécifiquement, le CPEEP a développé des outils et une expertise pour tout ce qui concerne le travail au noir, qui est une problématique qui affecte particulièrement le secteur de l'entretien.

Ce transfert de responsabilité serait d'autant plus inquiétant puisque la CNESST n'agit que sur réception d'une plainte pour entreprendre des démarches, alors que le CPEEP effectue un travail d'inspection adapté, proactif et rigoureux qui permet d'identifier plus rapidement les entrepreneurs contrevenant à la loi, et ce, sans aucuns frais pour l'État québécois. Il est par ailleurs plus facile et rapide pour les salariés d'interagir avec les employés du CPEEP, alors que les services gouvernementaux ont souvent des délais de réponses plus longs.

Ce projet de loi n'a pas été adopté. Toutefois, nous connaissons peu les intentions des candidats qui seront éventuellement élus le 1^{er} octobre prochain. Nous souhaitons les conscientiser à l'impact d'un tel projet de réforme. Ainsi, si vous avez la chance de rencontrer des candidats à la prochaine élection, nous vous invitons à valider auprès d'eux leur position.

En terminant, sachez que nous demeurons mobilisés pour éviter un recul de vos conditions de travail.

Christiane Bigras
Directrice générale